

Equipements

Les équipements obligatoires et recommandés en deux roues motorisé sont, les casque, les protection :

- gants
- genouillère
- coudière...
- blouson
- pantalon
- chaussures montantes
- Gilet certifié Rétro réfléchissant
- certificat d'immatriculation



Angle mort

Un angle mort est un angle qui à la vue du conducteur n'est pas visible, c'est l'angle le plus dangereux sur la route. Mais pour un deux-roues l'angle mort le plus dangereux est celui de derrière et sur les côtés.



Concentration

Ce qui peut perturber la concentration en deux roues motorisé c'est la perte de vigilance à cause de l'alcool, de la drogue (stupéfiants), la musique dans les écouteurs le téléphone allumé.

Sur un deux-roues

On n'a pas deux vies



Visibilité

Pour une meilleure visibilité on recommande le gilet certifié rétro réfléchissant obligatoire sur le véhicule en cas d'arrêt et recommandé en toute circonstance.



Débridage

Au mieux on risque 135€ d'amende (7500€ en cas de revente d'un 50cm³ débridé)
68€ pour le bruit excessif jusqu'à 1500€ en cas de kitage du scooter
3750€ d'amende pour conduite sans assurance (car un scooter débridé n'est jamais couvert par l'assurance)
et la confiscation du 2-roues
Au pire, c'est la chute et la plus questionnée



Sensibiliser

- Message à faire passer à nos camarades sont :

- Ne pas prendre de stupéfiants
- Ne pas prendre d'alcool
- être vigilant
- faire attention aux piétons, cyclistes ...

